

Chèr-e-s collègues,

Notre Mutuelle connaît un mouvement social qui a débuté le 26 juin 2019, sur le fondement de plusieurs revendications et qui n'est pas fini à ce jour. Si les salarié-e-s ne sont plus en grève, tous n'ont pas repris le travail et continuent solidairement à porter leurs revendications soit par le biais des réunions des délégués du personnel soit par le biais de nos trois organisations syndicales dans les instances représentatives du personnel de la CDC.

Ce conflit a engendré du retard dans le traitement des dossiers des adhérents de CDC-Mutuelle et nous sommes nombreux à attendre, au mieux des réponses qui ne viennent pas, au pire des remboursements ou des paiements d'indemnités journalières.

En accord avec les salarié-e-s concerné-e-s, nos trois organisations syndicales vous proposent, en cas de non réponse à vos demandes, d'adresser un courrier au médiateur de la mutualité française à l'adresse suivante :

- **Monsieur le Médiateur de la Mutualité Française**
- **FNMF**
- **255 rue de Vaugirard**
- **75719 PARIS cedex 15**

Avec en copie la médiatrice de la CDC :

- **La Médiatrice ou mediatrice@caissedesdepots.fr**
- **Caisse des Dépôts**
- **56, rue de Lille**
- **75356 PARIS**

Et Paul Peny, le directeur des ressources humaines de la CDC, qui s'implique activement dans ce dossier :

- **Paul.peny@caissedesdepots.fr**

Nos trois organisations syndicales et les personnels de CDCmutuelle estiment que vous ne devez pas être pénalisés par les erreurs de management et l'incapacité de résoudre un conflit du conseil d'administration et de la direction.

Pour la CGT
B.Vigneault

Pour l'UNSA
L.Dessenne

Pour le SNUP
E.Boubet